



**Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée**

Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves de 11S,
des classes de 12^e année certificative
et des classes de raccordement,
par la direction de l'établissement scolaire

Réf. : FMr/JD/VL/YF/cg

Lausanne, mars 2022

Épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Dans quelques mois, votre enfant terminera sa scolarité obligatoire. Pour obtenir le certificat de fin d'études secondaires, les élèves doivent passer un examen.

En français, mathématiques, allemand et anglais, les épreuves écrites d'examen sont les mêmes pour tous les élèves du canton. Toutefois, des épreuves différentes sont prévues :

- par voie (voie générale – VG ou voie pré-gymnasiale – VP)
- en VG, par niveau (niveau 1 ou niveau 2 dans les disciplines à niveaux).

Ce courrier vise à mieux vous informer au sujet de ces épreuves écrites. Il complète les informations données dans le dépliant « Certification en fin de 11^e année – informations aux parents »¹.

L'établissement scolaire vous communiquera des informations plus détaillées concernant la manière dont l'ensemble des examens seront organisés pour votre enfant.

Quels sont les objectifs évalués ?

L'examen de certificat portera sur des contenus enseignés en classe et il vérifiera l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER).

Le PER peut être consulté sur le site www.plandetudes.ch.

Dans l'annexe, les objectifs évalués dans les épreuves cantonales écrites sont présentés en détail.

Qui crée ces épreuves ?

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) crée les épreuves cantonales écrites, en collaboration avec des enseignantes et des enseignants.

Les épreuves orales et les épreuves des options sont de la compétence des établissements scolaires.

¹ Ce dépliant est à disposition sur le site de la DGEO.

→ www.vd.ch/scolarité > Déroulement de l'école obligatoire dans le canton de Vaud > Dépliants d'information aux parents

Ce dépliant existe aussi sous la forme d'une traduction dans les 9 langues suivantes : Albanais, Allemand, Anglais, Arabe, Croate-serbe-bosniaque, Espagnol, Italien, Portugais et Turc.

→ www.vd.ch/scolarité > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents

Quand se dérouleront ces épreuves ?

Voici les dates des épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat :

- **mardi 7 juin** (le matin) : français
- **mercredi 8 juin** (le matin) : allemand
- **jeudi 9 juin** (le matin) : mathématiques
- **vendredi 10 juin** (le matin) : anglais

L'établissement scolaire de votre enfant vous communiquera les horaires exacts de ces épreuves, de l'épreuve de l'option suivie par votre enfant, et des épreuves orales.

Quel matériel est nécessaire ?

- **français** : dictionnaire / Bescherelle-conjugaison / Bescherelle-collège ou Texte et langue
- **mathématiques** : calculatrice / formulaire (fourni avec l'examen) / matériel de géométrie
- **allemand, anglais** : dictionnaire bilingue

Combien de temps durent ces épreuves ?

Chaque épreuve a été conçue et prétestée pour être réalisée en un temps donné. Cependant, tous les élèves auront à disposition un tiers du temps en plus :

- **français, mathématiques** : 240 minutes à disposition²
- **allemand, anglais** : 190 minutes à disposition³

Votre enfant aura ainsi tout le temps nécessaire pour effectuer chaque épreuve.

Si votre enfant bénéficie habituellement d'un aménagement temporel de plus d'un tiers du temps, le temps à disposition est augmenté.

Qui corrige ces épreuves ?

Les enseignantes et les enseignants de l'école de votre enfant corrigeront ces épreuves selon les consignes de la DGEO.

Les enseignantes et les enseignants de votre enfant répondront à vos questions. N'hésitez pas à les contacter.

Nous souhaitons plein succès à votre enfant pour ces examens et vous adressons, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations les meilleures.


Nathalie Jaunin
Directrice générale adjointe


Philippe Linder
Responsable d'unité

Annexe :

- Quels seront les objectifs évalués ?
- Comment est-ce que la moyenne annuelle finale de mon enfant sera calculée ?

² En français et en mathématiques, chaque épreuve a été conçue pour être réalisée en 180 minutes.

³ En allemand et en anglais, les parties « Compréhension de l'écrit » et « Production de l'écrit » de chaque épreuve ont été conçues pour être réalisées en 120 minutes → temps à disposition : 160 minutes. La partie « Compréhension de l'oral dure 30 minutes (de manière générale, pas de temps supplémentaire nécessaire).

ANNEXE

Quels seront les objectifs évalués ?

Les épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat porteront sur des contenus enseignés en classe et elles vérifieront l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER).

Le PER peut être consulté sur le site www.plandetudes.ch.

En **français**, les objectifs seront évalués dans trois grandes catégories :

- compréhension de l'écrit (lecture d'un texte, analyse et réponse à des questions) ;
- production de l'écrit (rédaction d'un texte narratif ou d'un texte argumentatif) ;
- fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, conjugaison, etc.).

En **mathématiques**, les objectifs seront évalués dans cinq grandes catégories :

- espace (figures géométriques planes, solides, transformations géométriques, repérage) ;
- nombres et opérations (nombres, calculs) ;
- fonctions et algèbre (fonctions, diagrammes, algèbre – calcul littéral, algèbre – équations) ;
- grandeurs et mesures (mesure de grandeurs et conversion d'unités, calcul de grandeurs) ;
- modélisation (tri et organisation des informations, traduction des données d'un problème en opérations, mise en œuvre d'une démarche de résolution, communication d'une démarche et d'un résultat).

En **allemand** et en **anglais**, l'épreuve évaluera trois compétences de communication :

- compréhension de l'oral (écoute et compréhension de divers enregistrements audio) ;
- compréhension de l'écrit (lecture de textes et réponse à des questions) ;
- production de l'écrit (rédaction d'un texte narratif, d'un texte descriptif ou d'un texte argumentatif).

Comment est-ce que la moyenne annuelle finale de mon enfant sera calculée ?

En français et en mathématiques, l'épreuve écrite compte pour deux tiers de la note d'examen, et l'épreuve orale pour un tiers.

En allemand et en anglais, l'épreuve écrite compte pour trois quarts de la note d'examen, et l'épreuve orale pour un quart.

Les notes obtenues aux différentes parties de l'examen donnent lieu à une seule note finale d'examen par discipline. Cette note est arrondie au demi-point.

La note d'examen de votre enfant dans chaque discipline comptera pour 20% dans le calcul de sa moyenne annuelle.

Par exemple :

Une ou un élève obtient une moyenne annuelle de 4.2 en français.

Cet élève obtient une note finale de 4.5 à l'examen de français.

Voici comment sera calculée sa moyenne annuelle finale en français :

$$[(4.2 \times 80) + (4.5 \times 20)] \div 100 = 4.26$$

Les notes sont arrondies au demi-point.

Par conséquent la moyenne annuelle finale de l'élève en français sera arrondie à 4.5.